



# CONCOURS PHOTOS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PERIGORD-LIMOUSIN

Thème 2019

## *L'arbre et la forêt*

### REGLEMENT DU CONCOURS

#### Préambule :

La Communauté de Commune Périgord-Limousin organise un concours photo sur le thème suivant :  
« L'arbre et la forêt »

Les photos qui seront admises à concourir doivent impérativement mettre en valeurs **les arbres et / ou la forêt** dans leur généralité.

L'objectif premier de ce concours est d'inciter les habitants de La Communauté de Commune ou des environs à découvrir les espaces boisés locaux et à ramener leurs œuvres à la maison des services de Thiviers afin de les exposer lors de l'exposition ArBRacadaBOIS.

#### Article 1 :

Le concours se déroule du **Lundi 6 Mai au Vendredi 7 Juin 2019 inclus**, dernier délais pour nous faire parvenir les clichés. Les photos des concurrents seront **exposées à la Maison des services de Thiviers du Samedi 15 Juin au Vendredi 12 Juillet 2019**. A l'issue de cette exposition, les plus belles photos seront récompensées par des prix :

Prix du Jury Adultes:

- 1<sup>er</sup> prix : un vol en montgolfière
- 2<sup>ème</sup> prix : Un panier garni
- 3<sup>ème</sup> prix : Un arbre

Prix du Jury Enfants :

- 1<sup>er</sup> prix : 1 an d'abonnement à la ludothèque de Thiviers
- 2<sup>ème</sup> prix : 4 places de cinéma
- 3<sup>ème</sup> prix : 2 places de cinéma

Prix Coup de cœur du public :

- Prix : Une nuit dans les arbres

Les candidats seront évalués sur les qualités techniques et artistiques des photographies, sur leur pertinence par rapport au thème du concours et leur originalité.

#### Article 2 :

**La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tous les photographes amateurs**, y compris les enfants qui devront présenter une autorisation de leurs responsables légaux (voir page 5). Ce concours est interdit au membre du jury.

### Article 3 :

Dispositions pratiques :

- **Nombre de photos :** 2 photos maximum seront admises par personne. Les clichés devront être **numérotés par ordre de préférence** par le participant. Ils devront être **accompagnés de légendes** précisant le lieu de la prise de vue et comportant éventuellement un titre ou un court texte explicatif.  
La Communauté de communes Périgord-Limousin se réserve le droit de réduire à 1 le nombre de photo par personne en fonction du nombre de participants au concours.
- **Lieu :** Les photographies devront être prises impérativement sur le territoire de la Communauté de Communes pour être admises à concourir. **La zone géographique pour les prises de vues est imposée pour inciter les habitants de La Communauté de Communes ou des environs à découvrir les espaces boisés de la Communauté de Communes.**
- **Support :** Seront admises à concourir :
  - ❖ Les **photos argentiques** sur **support papier** (qualité photo, format maximum : 21X29.7 cm)
  - ❖ Les **photos numériques** (de bonne qualité, au format 21X29.7 cm maximum sans pixellisation) déposées à la Communauté de Communes.
- **Aucun signe permettant d'identifier les concurrents ne devra apparaître sur les clichés** (signature, logos...).
- **Dépôt des photos et des documents à fournir :** **Les participants déposeront leurs photos aux horaires d'ouverture habituels de l'office du tourisme de Thiviers, Jumilhac et de St Jean de Cole ou aux horaires d'ouverture habituel de la Communauté de Communes** ou les feront parvenir à leur convenance :
  - ❖ **Par voie postale**  
(COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉRIGORD LIMOUSIN-Maison des Services-1 rue Baptiste Marcet-24 800 Thiviers)
  - ❖ A la Communauté de communes pendant les horaires d'ouverture ou dans la boîte aux lettres de la Communauté de communes  
**Les photos devront impérativement être accompagnées du présent règlement signé, du bulletin d'inscription dûment complété (voir en page 4), d'une autorisation parentale pour les participants mineurs (voir en page 5).**
- **Date limite de participation :** Les photos et les documents requis devront être remis à pour le **Vendredi 7 juin 2019, 17h dernier délais.**
- **Restitution des photos :** Les photos fournies seront rendues aux participants à l'issue du concours.

### Article 4 :

Les responsables du concours se réservent le droit de refuser les photos hors-sujet ou ayant un caractère manifeste d'injure ou d'obscénité.

### Article 5 :

Droits :






*(À lire très attentivement)*

- Les candidats certifient qu'ils sont les titulaires des droits d'auteur des photographies déposées.

- Les concurrents devront s'assurer d'avoir satisfait aux lois et règlements en vigueur concernant les biens et les personnes photographiés. Si des personnes ou des biens sont reconnaissables sur les photos, leurs auteurs seront responsables de l'obtention des autorisations nécessaires de la part des personnes concernées. Les concurrents devront s'assurer de leur accord en matière d'exposition et de diffusion des clichés tel que le prévoit le règlement. La Communauté de Communes ne pourra être tenue responsable en cas de non-respect du droit à l'image.
- Les concurrents donnent l'autorisation à la Communauté de Commune Périgord-Limousin :
  - ❖ d'exposer leurs photographies à l'exposition ARBRacadaBOIS DU 15 Juin au 12 Juillet 2019 à la maison des services de Thiviers,
  - ❖ d'utiliser les photographies des gagnants du concours sur le site Internet de la Communauté de Commune ainsi que sur le Facebook de la Communauté de Commune Périgord-Limousin et sur les sites internet des différents partenaires (PNR Périgord-Limousin, Office du tourisme du territoire, Ô bois dormant,...), sans aucune limitation de temps,
- Toute autre utilisation des photos devra faire l'objet d'une demande à leurs auteurs. Aucune utilisation commerciale ne sera faite de ces clichés.
- Les participants renoncent à réclamer des avantages financiers ou matériels liés à l'utilisation de leurs photos par la Communauté de Commune Périgord-Limousin telle qu'elle est prévue dans le présent règlement. En aucun cas, il ne sera versé de droits d'auteur aux candidats.

#### Article 6 :

Le jury sera composé de 5 membres comprenant :

-  Thèrese Chassain (Maire de Lempzours)
-  **Fabienne FAUCHER** (du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin)
-  Un(e) professionnel(le) de la photographie
-  Cécilia Cassaro responsable du service Enfance-Jeunesse
-  Laurent Guillout responsable du service Environnement

La décision du jury et le dépouillement des votes du public se feront **le Mercredi 10 Juillet 2019** et la remise des prix s'effectuera le **Jeudi 11 Juillet 2019 à 17h00**.

Article 7 : Nous invitons toutes les personnes se rendant à l'exposition ARBRacadaBOIS à voter pour la photo qu'ils préfèrent et selon leurs propres critères.

Les votes se comptent au nombre de 1 voix par personne pendant toute la durée de l'exposition.

#### Article 8 :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, d'écourter ou de modifier tout ou une partie du présent concours si les circonstances l'exigeaient. Les candidats en seraient alors avertis.

#### Article 9 :

Les participants au concours s'engagent à respecter toutes les clauses du présent règlement.

Tout manquement entraînerait la disqualification du candidat.

**Date, Nom, Prénom et Signature** du participant (et de ses représentants légaux pour les mineurs), précédés de la mention manuscrite « **Lu et approuvé** »



# CONCOURS PHOTO

## DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PERIGORD-LIMOUSIN

Thème 2019

### ARBRacadaBOIS

#### BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM : .....  
PRENOM : .....  
Date de Naissance : .....  
Adresse.....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : ..... Courriel : .....

#### PHOTOS, par ordre de préférence :

Merci de nous donner des indications sur le lieu de la prise de vue (pays, région, commune, quartier, lieu-dit, rue...). Nous vous encourageons vivement à donner un titre à vos clichés ou les accompagner d'un court texte (circonstances, impressions...). Ces légendes figureront sous les photographies lors de l'exposition des clichés à la Communauté de Communes.

PHOTO n°1 :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

PHOTO n°2 :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....



**CONCOURS PHOTO**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PERIGORD-LIMOUSIN**

Thème 2019

*ARBRacadaBOIS*

**AUTORISATION PARENTALE**  
(Participants mineurs uniquement)

Je soussigné(e) M. ou Mme .....  
Domicilié(e).....  
Autorise mon fils, ma fille.....  
Né(e) le ..... à participer au concours photo  
ArBRACADaBOIS organisé par la Communauté de Communes du Périgord-Limousin et accepte  
les conditions énoncées au règlement du concours.

Fait à .....

Le .....

Signature